

Décret 99 - 45 du 11 Mars 1999
portant ratification de la convention régissant l'Union
Economique de l'Afrique Centrale

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu l'Acte Fondamental ;

Vu la loi n° 13-99 du 3 mars 1999 autorisant la ratification de la convention régissant l'Union Economique de l'Afrique Centrale ;

Vu le décret n° 99-1 du 12 janvier 1999 portant nomination des membres du Gouvernement ;

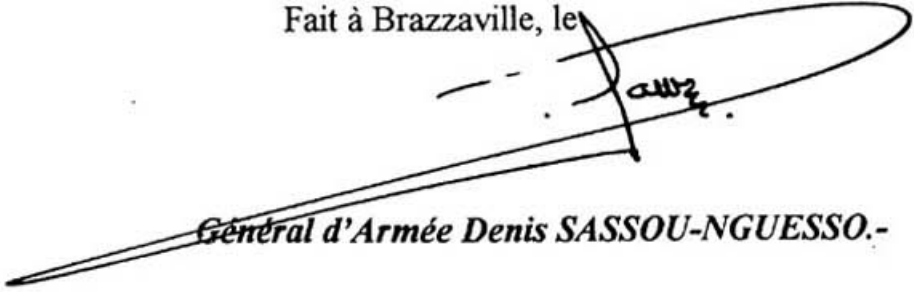
En Conseil des ministres,

D E C R E T E :

Article unique.- Est ratifiée la convention régissant l'Union Economique de l'Afrique Centrale.

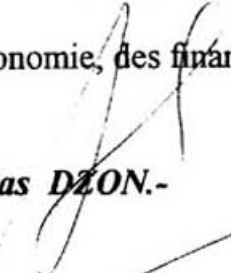
La convention dont s'agit est annexée au présent décret.

Fait à Brazzaville, le


Général d'Armée Denis SASSOU-NGUESSO.-

Par le Président de la République,

Le ministre de l'économie, des finances et du budget,


Mathias DZON.-